



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du baccalauréat et du lycée

Question écrite n° 6322

Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la future formation des élèves en sciences économiques et sociales dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée. Introduite il y a plus de 50 ans, cette matière contribue à l'enrichissement intellectuel et citoyen des lycéens en offrant des outils de compréhension des grandes questions d'actualité en économie, sociologie ou sciences politiques : croissance, emploi, inégalités ou construction européenne sont de réels exemples méritant d'être abordés au lycée. La série ES qui accueille cette discipline, par ailleurs très appréciée des élèves, présente un recrutement social varié et offre de nombreux débouchés. Aussi, dans le cadre de la réforme du baccalauréat en 2021, elle souhaite connaître la position de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des sciences économiques et sociales au sein de l'enseignement secondaire et en particulier sur leur potentielle intégration au tronc commun en classe de seconde.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse attache une grande importance à la préservation et à la consolidation de l'enseignement de sciences économiques et sociales dans le cadre de la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : - en classe de seconde générale et technologique, comme vous le souhaitez, cet enseignement est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. Le choix de trois enseignements de spécialité puis de deux permet aux élèves de diversifier leur profil et de choisir bien plus qu'avant les sciences économiques et sociales. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit puisque l'enseignement de SES est le quatrième le plus choisi par les élèves. Au total sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire de sciences économiques et sociales peut atteindre 13 heures (en incluant l'enseignement de DGEMC) contre 11,5h aujourd'hui. Il convient d'ajouter par ailleurs que ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme qui ont été publiés dans le BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour ce qui est du programme de première et dans le BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour ce qui est du programme de terminale. L'objectif de ces programmes est de participer à la formation intellectuelle des élèves en renforçant leur acquisition des concepts, méthodes et problématiques essentielles de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales sont bien au final, revalorisées et renforcées par la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Ange Magne](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6322

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 septembre 2018

Question publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2033

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9606